

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme FORSTER - LEGRAND demeurant rue de Ways 38 à 1470 Genappe.

Le terrain concerné est situé Champ des Fontaines, 30 à 1300 Wavre et cadastré division 4, section A n°230B.

La demande consiste à la construction d'une maison 4 façades (implantée exclusivement dans la zone d'habitat) :

- Gabarit R+1+T., surface de 129 m<sup>2</sup>, volume principal implanté parallèlement et à 10,7 m de la voirie et à 11,24 m de la limite parcellaire de gauche (n°32) ;
- Toiture gris foncé à 2 versants (35 %), faite parallèle à la voirie, hauteur au faîte : 8,81 m, hauteur sous corniche : 5,20 m ;
- Élévations brique de parement rouge-brun ;
- Volume extension arrière de 8,6 m<sup>2</sup>, toiture à 1 versant ;
- Volume garage de 38,4 m<sup>2</sup> accolé partiellement au pignon latéral droit : toiture à 2 versants (35 %) perpendiculaire à la voirie, implanté à 5,3 m de la voirie.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article D.VIII.13 du Code du Développement Territorial : L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 10 au 24 mars 2025 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

A Wavre, le 3 mars 2025